

Décod' OURS N°5

FAUX ! Ces chiffres ne sont **ni des attaques d'ours, ni des victimes d'ours**, mais le nombre de dossiers de dommages d'ours traités, **qui sont en fait des demandes d'expertise**. Ils sont extraits d'un document de la préfecture de l'Ariège (page suivante).

Encore une fois, la Confédération Paysanne de l'Ariège **ment et manipule les chiffres** pour gonfler au maximum les prédatons dues à l'ours.

Qu'est-ce qu'un dossier de dommages d'ours et comment est-il traité ? (source)

1/ Un éleveur trouve des bêtes mortes en estive : il appelle l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage). Un dossier de dommages d'ours est ouvert.

2/ Un agent de l'ONCFS est dépêché sur place pour faire un constat d'expertise qui consiste à relever des éléments factuels permettant de déterminer la cause de la mort des animaux.

3/ Une expertise est ensuite réalisée, permettant de classer le dossier de dommage d'ours dans une des trois catégories :

- Soit la cause de la mort des bêtes est une prédation imputable à l'ours et l'éleveur est automatiquement indemnisé.
- Soit les bêtes sont mortes d'une autre cause, le dossier est classé en « non imputable à l'ours » et l'éleveur n'est pas indemnisé. Il a la possibilité de déclencher un recours pour être quand même indemnisé.
- Soit la cause de la mort est indéterminable et le dossier passe en commission d'indemnisation. Les dommages seront en général, en Ariège, indemnisés « au bénéfice du doute » si l'estive se trouve en zone à ours. **Ce qui ne veut pas dire que l'ours est responsable de ces pertes.**

Le nombre de dossiers de dommages et le nombre de bêtes expertisées présentés par la préfecture ne sont donc **en aucun cas** le nombre d'attaques ou le nombre de bêtes imputées à l'ours. D'ailleurs la préfecture précise bien **« sans préjuger des suites données à ces expertises »** (page suivante).

Ce n'est pas la première fois que le syndicat d'éleveurs impute à l'ours l'ensemble des bêtes expertisées. **Cherche-t-il par là à faire automatiquement indemniser par la collectivité l'ensemble des bêtes mortes en estive de causes diverses, ainsi que celles perdues ?** Alors que la plupart des troupeaux ne sont ni gardés, ni soignés, ni conduits en permanence, mais bénéficient seulement d'une surveillance lâche. 20000 à 30000 brebis meurent ainsi chaque année sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne.

"Record" d'attaques d'ours en Ariège, dénonce la Confédération paysanne

L'Express (AFP) – 27 Août 2018

Paris - La Confédération paysanne a déploré lundi un nombre "record" d'attaques d'ours sur les troupeaux en Ariège, dénonçant dans un communiqué la "politique de l'autruche", alors que l'introduction de deux ourses dans les Pyrénées est souhaitée par le gouvernement.

"La saison d'estive (de pâturage, NDLR) 2018 est marquée à nouveau par une augmentation des attaques d'ours sur les troupeaux en Ariège. Les attaques constatées ont plus que doublé depuis 2016", regrette le syndicat paysan dans un communiqué.

"Cette année, plus de 230 attaques ont déjà été constatées au 20 août 2018, avec plus de 372 victimes (sans compter les manquantes) pour le seul département de l'Ariège", selon le syndicat qui souligne une concentration des attaques *"intenable"* dans la région du Couserans, dans la partie ouest du département.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE ENVIRONNEMENT – RISQUES

Unité biodiversité - forêt

Dossier suivi par : Olivier Buissan

Tél : 05 61 02 15 32

Courriel : olivier.buissan@ariefge.gouv.fr

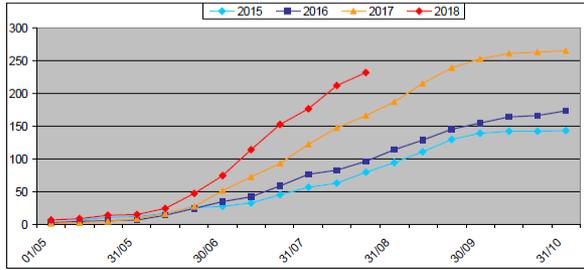
Foix, le 27 août 2018

Objet : Bilan hebdomadaire des dossiers de dommages d'ours reçus en DDT au 20 août

Cette note recense l'ensemble des expertises de dommages réalisées par l'ONCFS et transmises à la DDT, sans préjuger des suites qui seront données à ces expertises. Elle se substitue pas aux notes d'étape bilan des dommages proposées par la DREAL début septembre et fin d'année sur le bilan des dommages imputables à l'ours.

Dossiers de dommages d'ours reçus à la DDT de l'Ariège Période du 1er janvier au 20 août						
Année	Dossiers	Ovins	Bovins	Equins	Ruches	Autres
2015	79	171	3	3	1	1
2016	96	140	2	5	1	1
2017	166	516	14	3	0	2
2018	232	347	13	6	3	3

(Nombre total de dossiers de 2015 à 2018)



PAS TOUT A FAIT : En fait, la consultation était ouverte à toute la population française, et, parmi celle-ci, 6 000 internautes se sont exprimés.

Sur la période du 1er janvier au 20 août, le nombre de 232 attaques constitue en effet un record sur les dernières années, 2016 ayant été marquée par 96 attaques sur la même période et 2017 par 166 attaques mais plus de 500 victimes, selon un document de la préfecture de l'Ariège daté de lundi, que l'AFP a pu consulter.

"La politique de l'autruche sur la situation ariégeoise ne peut plus durer! Le plan ours 2018-2028, bâti sans concertation, et l'abandon des éleveurs et bergers en Ariège sont pour nous inacceptables", indique la Confédération paysanne.

Le syndicat réclame notamment "des objectifs clairs de défense du pastoralisme", que n'a pas permis, estime le syndicat, la consultation publique lancée par le ministère de la Transition écologique.

La Confédération paysanne réclame notamment la création d'une brigade de piégeage non létal et d'effarouchement des ours. Une nette majorité de quelque 6.000 internautes français consultés en juillet se sont déclarés favorables à la prochaine introduction de deux ourses dans les Pyrénées voulues par Nicolas Hulot, y compris parmi les habitants des six départements du massif.

Selon les résultats, publiés le 23 août, d'une consultation publique organisée du 25 juin au 25 juillet par la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et la région Occitanie, 8,9% des participants seulement ont émis un avis défavorable à cette introduction, contre 88,9% de favorables, le reste des votes étant neutres ou nuls.

FAUX ! Ce sont le nombre de dossiers traités et le nombre de bêtes expertisées, et non pas les dégâts imputés à l'ours.

En Ariège, pour toute l'année 2016, 174 dossiers ont été traités, pour 90 imputés à l'ours (=« attaques »). Pour toute l'année 2017, 261 dossiers traités pour 127 imputés à l'ours, et 404 victimes imputées à l'ours, dont un dérochement très exceptionnel (Source DREAL)

FAUX ! Sur les 33 millions d'euros, sur 10 ans, du plan ours, 60% sont consacrés au soutien du pastoralisme, dont une part en emplois non délocalisables (source p.45).

« Sans concertation » : Les organisations agricoles pratiquent régulièrement la politique de la chaise vide. Elles voudraient décider seules de la présence ou de la disparition de certaines espèces en France, en ignorant l'avis de l'immense majorité de la population.



Décod'Ours est un programme de décryptage de l'actualité de l'ours par les associations Ferus et Pays de l'Ours - Adet